

ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10.

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. . .	20 c.
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
Chez M. HAVAS-LAFITTE et Co,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

15 Avril 1876.

Après-demain, lundi de Pâques, l'Écho Saumurois ne paraîtra pas.

Chronique générale.

Voici donc les deux nouvelles Chambres déjà en vacances. Qu'ont-elles fait, pendant ce premier mois de session, pour l'intérêt du pays ? Rien, si ce n'est, de la part de la majorité républicaine et radicale, des abus de force contre les députés conservateurs. Cette majorité, quand elle reviendra au mois de mai, exécutera-t-elle les mêmes abus de force sur les questions religieuses, politiques, économiques et financières ? Il est à croire qu'il en sera ainsi.

Les commissions d'enquête qui vont se rendre à Toulouse et à Pontivy déclarent nettement qu'elles se considèrent comme investies de pleins pouvoirs.

Elles se disent résolues à employer tous les moyens pour apporter la vérité à la Chambre, dès le début de la session de mai.

On nous annonce, dit l'Avenir militaire, que, selon toute probabilité, les troupes du commandement militaire de Paris seront passées en revue par le Président de la République avant la fin du mois. Pour la première fois donc, les hommes de la seconde portion du contingent y prendront part, et c'est cette considération qui, paraît-il, a fait avancer l'époque de cette solennité.

D'un autre côté, nous lisons dans la Correspondance diplomatique américaine :

« Nous croyons pouvoir annoncer que la grande revue de l'armée de Paris que doit

passer le maréchal de Mac-Mahon aura lieu très-probablement dans la seconde quinzaine de mai. »

Il paraît certain qu'un mouvement dans le haut personnel diplomatique aura lieu avant la fin de ce mois. On annonce notamment le remplacement de M. de Gontaut-Biron, notre ambassadeur à Berlin, et de M. Target, ministre plénipotentiaire à La Haye.

M. Spuller, qui a définitivement quitté la rédaction en chef de la République française, va prendre, assure-t-on, la direction politique d'un journal républicain fondé par un grand nombre de sénateurs et de députés, et qui paraîtra dans les premiers jours du mois de mai.

Les amis du prince Napoléon démentent formellement la nouvelle mise en circulation par les journaux de l'appel au peuple, et d'après laquelle le prince, par suite d'un accord conclu avec les bonapartistes, aurait renoncé à poser de nouveau sa candidature dans la circonscription d'Ajaccio.

L'invalidation de M. Rouher a été une véritable comédie : c'est le dernier mot de cet incident.

Non-seulement M. Rouher n'y a pas fait obstacle, mais on raconte qu'il a voté en riant pour l'annulation du scrutin d'Ajaccio.

En sortant de la séance, un député très-bonapartiste disait à un intransigeant d'extrême-gauche :

— Êtes-vous content de nous ?

— Très-content ! répondit l'interpellé.

Le plan des bonapartistes, assure-t-on, n'est nullement de présenter un candidat aux prochaines élections d'Ajaccio. Ils tiennent le prince Napoléon pour suffisamment disqualifié par la lettre du prince impérial.

Ils le laisseront donc poser sa candida-

ture, si bon lui semble, certains que, s'il n'a pas de concurrent bonapartiste, les républicains corses se chargeront d'en faire justice.

La commission du budget a décidé qu'elle ne se séparerait pas pendant les vacances et qu'elle tiendrait ses séances à Paris, au palais Bourbon.

Le Times avait publié, il y a quelques jours, l'analyse d'une circulaire du ministre de l'intérieur, relative à l'application de la loi sur le colportage en ce qui concerne la vente des journaux sur la voie publique.

Une circulaire du préfet de la Manche donne le texte complet de cette dépêche ministérielle. Comme on va le voir, l'interprétation donnée par le précédent cabinet à l'article 6 de la loi du 27 juillet 1849 est abandonnée, et la vente de tous les journaux sans exception devient libre pour les colporteurs munis de l'autorisation préfectorale.

« Messieurs,
J'ai reçu de M. le ministre de l'intérieur la dépêche télégraphique ci-après :

Paris, le 2 avril.
« En attendant les instructions que vous recevrez prochainement, et dont l'envoi a été jusqu'ici retardé par suite des procès engagés, encore pendants devant les cours de justice, laissez vendre tous les journaux sans exception par les vendeurs et colporteurs ordinaires, munis de l'autorisation préfectorale exigée par l'article 6 de la loi du 27 juillet 1849. »

« En exécution de ces instructions, vous voudrez bien informer les colporteurs de journaux déjà munis d'une autorisation préfectorale que désormais ils ne sont plus assujettis à ne colporter et à ne vendre que les journaux inscrits sur le catalogue visé par le préfet ; mais que, du moment où ils ont obtenu cette autorisation, ils peuvent col-

porter et vendre sur la voie publique tous les journaux sans exception, et sans qu'il soit besoin de m'adresser des demandes afin de modifier leurs catalogues.

» Recevez, etc.
» Le préfet de la Manche,
» BUCHOT. »

On lit dans le Pays :

Une grande agitation règne dans la colonie communarde de Londres depuis le dépôt des diverses propositions d'amnistie. Quelques proscrits avaient émis l'avis de ne pas profiter des mesures de clémence, dans le cas où ils en seraient l'objet, mais leur opinion n'a pas prévalu. Divers conciliabules ont été tenus à cette occasion ; il a été reconnu que tout refus serait inopportun autant que nuisible à la cause de la Révolution sociale, et qu'il n'existait pas la moindre analogie entre l'amnistie de 1859 et celle d'aujourd'hui.

D'ailleurs, les réfugiés considèrent l'amnistie comme un droit et proclament hautement qu'ils ne rentreront que le drapeau de la Commune déployé et avec l'intention de reprendre la propagande de leurs doctrines.

L'un d'eux, le journaliste Chatelain, ancien rédacteur, pendant le siège, de la Commune et de l'Œil de Marat, vient de formuler les instructions auxquelles seront tenus de se conformer, le cas échéant, les proscrits rappelés en France. Il suffit de parcourir ce document pour être pleinement édifié sur la façon dont ces gens-là se repentent de leur participation aux crimes de la Commune.

L'EXPOSITION DE 1878.

Depuis qu'il est question de l'Exposition de 1878, chacun s'occupe de l'emplacement où elle doit avoir lieu.

Longchamps, le bois de Boulogne, Vincennes, le Rond point de Courbevoie ont été successivement mis en avant par les

latine, composée par l'abbé du grand Val : c'était le récit naïf des prodiges accomplis par la Vierge du chiène.

Bien que la fille du comte de Bérenger fût chrétienne, jamais rien de semblable n'avait frappé ses oreilles ni ses yeux.

Accoutumée à l'orgueilleuse opulence des pré-lats de la Neustrie, elle demeura saisie devant la grandeur de cette foi, de cette indigence et de cette humilité.

En écoutant les voix profondes de ces solitaires et en regardant leurs pâles visages qu'exaltait l'ivresse des divins espoirs, il y eut comme une communication de leurs âmes à la sienne ; l'ardente foi qui les embrasait la gagna ; elle joignit les mains avec une confiance sans limites, et levant les yeux vers Mark, elle attendit la guérison de son fils.

Le saint, qui était demeuré en prière au pied de l'autel, se leva enfin, et, sur un signe, tous les moines regagnèrent leurs cellules de feuillages.

Lui-même, après une dernière bénédiction prononcée sur l'enfant, et quelques recommandations faites à Popa, rejoignit Galoudek avec lequel il s'avavança vers la porte de la chapelle où se tenaient toujours les Normands.

— La mère et le fils restent là sous la garde de la Reine des affligés, dit-il à Gaunga ; tu peux suivre le mactiern à la ker, et demain Aourken ira l'ap-prendre ce que Dieu aura voulu.

— Je l'attendrai ici, répondit le roi de mer. La bête fauve elle-même reste près de ses petits quand la mort les menace.

Mark crut inutile de combattre la résolution du Normand, et Galoudek se contenta de laisser à l'entrée de la palissade quelques hommes chargés de le surveiller, ainsi que ses compagnons.

Mais la précaution était inutile. Gaunga ne songeait qu'à l'enfant dont le sort allait se décider.

Longtemps, comme tous ses pareils, il avait vécu de sa force et son audace sans rien chercher en dehors de lui ; mais les années avaient insensiblement appauvri cette vitalité intérieure ; il sentait enfin le besoin d'avoir quelqu'un qui lui renvoyât la chaleur dont il commençait à manquer, un autre lui-même rajeuni, en qui il pût continuer l'action et reprendre la vie.

Sans qu'il se rendit compte de ce besoin confus, mille préoccupations nouvelles le révélaient ; ses affections avaient changé d'objet ; ses craintes n'étaient plus les mêmes. Au lieu de se voir, en rêve, debout sur la poupe d'un drakar à éperon d'airain garni d'un double rang de boucliers, le farouche Viking se voyait dans une demeure de pierre, près d'un berceau garni de fourrures et suspendu à des cordes d'or ; son oreille, endurcie aux rugissements des flots, aux cris de guerre et au bruissement des armes, était troublée par les plus faibles soupirs de Will ; il pliait sa force aux moindres caprices de

l'enfant ; il aidait à ses yeux, il s'efforçait de comprendre ses bégayements, il s'oubliait enfin des heures entières devant cette frêle créature sur laquelle reposaient désormais tous ses projets d'avenir et toutes ses ambitions.

Lorsque le mactiern fut parti, il fit un pas vers le seuil de la chapelle et regarda vers le sanctuaire. Popa et Aourken étaient toujours en prière près de la miraculeuse couche de mousse ; mais les plaintes de l'enfant avaient cessé ! Le roi de mer, un peu rassuré, étendit devant le seuil la peau d'ours qui lui servait de manteau, et s'y coucha, la tête appuyée sur son bouclier.

III.

Le lendemain, le soleil levant faisait étinceler la cime des coteaux placés entre Kermelep et la mer ; des nuages rosés égayaient le ciel dont le vent commençait à balayer les brumes.

La rosée, qui étincelait aux premiers feux du jour, semblait envelopper la bruyère d'un réseau de perles, et l'on entendait les roitelets chanter sur les touffes de genets toujours veris.

Cependant, au milieu de ces riantes images, il en était une qui effaçait toutes les autres, et qui empêchait pour ainsi dire d'y prendre garde : c'était Popa tenant dans ses bras son fils guéri et souriant !

Les prières de Mark avaient opéré un nouveau

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

GANG-ROLL

MORURS BRETONNES DU X^e SIÈCLE.

(Suite.)

Au milieu de l'obscurité de la chapelle, le baptême seul leur apparaissait éclairé et leur montrait le moine dont les gestes et les paroles semblaient conjurer quelque puissance invisible.

Après avoir rempli les rites de l'initiation chrétienne, il prit l'ampoule de verre, l'approcha des lèvres de l'enfant et lui fit boire la liqueur qu'elle renfermait.

Tous les moines s'étaient prosternés contre terre les deux mains jointes au-dessus du front. Mark fit signe à Popa ; et la conduisant lui-même devant l'autel, il lui montra aux pieds de la Vierge le berceau garni de mousse, dans lequel il l'engagea à déposer l'enfant.

Au même instant, tous les moines se redressèrent et firent entendre les stances d'une prose

journaux. Le bois de Boulogne surtout semblait réunir de grandes chances. Ce n'est cependant pas lui qui semble devoir être choisi.

Mardi, au ministère de l'agriculture et du commerce, a eu lieu une réunion de la sous-commission choisie par la commission pour s'occuper de cette question si grave de l'emplacement.

Elle a examiné les divers projets qui lui ont été présentés, et voici celui qu'elle a arrêté et qu'elle soumettra à la prochaine réunion de la commission générale : l'Exposition serait établie sur le Champ-de-Mars et sur le Trocadéro que relieraient des ponts volants.

Elle ne sera point construite d'une manière durable et profitable à des Expositions subséquentes, et les bâtiments n'en seront que provisoires, comme en 1867.

La sous-commission doit présenter sous une quinzaine de jours le résultat de ses examens à la commission, qui statuera définitivement.

Il s'est déjà présenté quelques concessionnaires pour l'édification de cette Exposition universelle, entre autres le Crédit foncier, qui offrirait, paraît-il, douze millions.

(Opinion.)

Etranger.

GRÈCE.

Le télégraphe a parlé à diverses reprises du procès intenté contre deux anciens ministres grecs accusés d'avoir fait trafic des évêchés. *L'Indépendance belge* publie sur ce procès une fort curieuse lettre qui montre ce que deviennent les églises nationales. Nous nous faisons un devoir de la mettre sous les yeux de nos lecteurs :

Athènes, 18 mars.

L'interrogatoire des deux ex-ministres et de leurs coaccusés a eu lieu mercredi dernier. Une foule de curieux se pressait aux abords de la salle d'audience, bien avant l'ouverture des débats. La tribune réservée aux dames était comble, beaucoup d'entre elles n'ont pu y pénétrer faute de place. Depuis plusieurs jours il se disait que quelques-uns des prévenus étaient décidés à faire des aveux.

Les prévenus sont tous présents, sauf l'archevêque de Messénie : pour des raisons de santé, il lui a été permis de se faire représenter par ses défenseurs.

Le président récapitule en peu de mots l'acte d'accusation, et les principaux faits à charge qui ressortent des dépositions des témoins ; il invite les prévenus, l'un après l'autre, à se justifier.

Nicolopoulos et Balassopoulos nient les faits qu'on leur impute ; ils les qualifient de calomnies et de mensonges, et se rapportent à l'interrogatoire qu'ils ont subi devant la commission d'enquête de la Chambre.

Aveikios, archevêque d'Elis, dit que, ayant été proposé par le synode pour le trône épiscopal, il avait reçu les assurances les plus positives qu'il serait préféré aux

deux autres candidats. En vue de sa nomination et pour parer aux dépenses qu'en pareilles circonstances tout nouvel archevêque est tenu de faire, il s'était procuré une somme de dix mille drachmes, qu'il avait confiée pour plus de sûreté à son ami Anthimos, abbé d'Egine. Celui-ci lui annonça un jour que sa nomination courait risque d'échouer car, d'après ses propres informations, les deux autres candidats intriguaient et avaient offert même de l'argent pour le supplanter.

Aveikios repoussa ces insinuations et assura l'abbé qu'il préférerait ne pas être nommé archevêque que de l'être par vénalité. Mais poussé à bout par les instances et les remontrances de son ami, il finit par lui permettre d'agir à sa façon, sans le mêler dans toute cette affaire. Quelques jours après Anthimos vint lui dire que, pour déjouer les intrigues de ses adversaires, il avait fait usage de l'argent qu'il lui avait remis et que sa nomination était assurée. En effet, on communiqua peu après au prévenu son élévation au trône épiscopal.

L'abbé Anthimos a déposé qu'il avait donné ces dix mille drachmes au ministre Balassopoulos, pour assurer la nomination de son ami et écarter tout autre compétiteur.

L'archevêque de Céphalonie, Compothécras, vient ensuite. « J'ai été proposé par le synode, a-t-il dit, et nommé par le roi au trône épiscopal que j'occupe. Que la cour me permette de ne rien ajouter pour ma justification. Je m'en rapporte à son discernement et à sa justice. »

Interrogé par le président sur diverses circonstances déposées par les témoins, il les nie et reconnaît seulement avoir emprunté de quelques amis différentes sommes d'argent pour son entretien particulier et pour les frais de son installation.

Les deux agents Econopoulos et Charitakis nient tous les faits qui ressortent contre eux des dépositions des témoins, tels que de s'être mêlés dans la nomination des archevêques et d'avoir reçu ou donné de l'argent et des objets précieux pour écarter tous les autres concurrents.

Le dernier prévenu appelé à se justifier est Petris, ex-principal du collège d'Athènes. Celui-ci est particulièrement accusé d'avoir servi d'agent à l'archevêque de Céphalonie et d'avoir reçu en récompense de ses services une somme de 3,000 drachmes.

Je vous transmets en abrégé sa justification, qui est la plus importante :

« L'archimandrite Compothécras m'a été recommandé en 1874 par des amis à moi. Il demanda mon concours pour obtenir le diocèse de Céphalonie. Je le lui promis et le recommandai à tous ceux qui pouvaient lui être utiles. Nous allâmes aussi voir le ministre Balassopoulos.

« Quelques jours après, Compothécras vint m'annoncer que le synode l'avait proposé comme l'un des trois candidats, mais que le ministre lui avait demandé 10,000 drachmes pour le faire agréer par le roi. Il me pria de l'accompagner chez lui, car il craignait que son argent ne lui fût pas rendu, dans le cas où sa nomination échouerait. J'y consentis et, en ma présence, Ba-

lassopoulos reçut les 10,000 drachmes. Un mois plus tard, le ministre annonça à Compothécras que les deux autres compétiteurs offraient plus d'argent que lui, et qu'un d'entre eux pourrait lui être préféré. Pour aplanir toute difficulté, mon protégé remit au ministre une autre somme de 5,000 drachmes.

« Deux mois s'écoulèrent encore et la nomination ne venait pas. Un jour enfin, Compothécras m'annonça que le ministre lui avait montré l'ordonnance de sa nomination signée par le roi, mais qu'il refusait de la lui faire transmettre, s'il ne lui donnait pas une autre somme de 10,000 drachmes. L'archevêque n'avait pas assez d'argent, et je n'en avais pas non plus. Je télégraphiai à Céphalonie à ceux de ses amis qui s'intéressaient à sa nomination. Quelques jours après, nous reçûmes 3,000 drachmes, et après avoir ainsi complété la somme demandée, nous allâmes la porter à Balassopoulos, qui ne fit aucune difficulté à la recevoir. Quelques jours après, Compothécras reçut sa nomination. »

Venant à ce qui le regarde personnellement, le prévenu Petris a assuré n'avoir pris aucune part à cette affaire et n'avoir reçu aucune rémunération pour les services rendus à l'archevêque : « Je lui ai prêté ma coopération pour rendre service aux amis qui me l'avaient recommandé. Je n'ai pas reçu d'argent. J'ai toujours vécu du traitement de ma place. Mon honnêteté est connue de tout le monde ; que le tribunal me condamne s'il me trouve coupable.

Ces aveux furent écoutés dans le plus profond silence ; mais une fois le dernier mot prononcé, des applaudissements bruyants partirent de différents côtés de la salle.

Le président demanda à l'archevêque de Céphalonie des explications sur la déposition de Petris.

L'accusé se borne à prier la cour de ne pas le forcer à dire plus qu'il n'a déjà dit et de former sa conviction sur les témoignages qu'elle doit entendre.

Balassopoulos, invité à son tour à réluter les aveux faits par Aveikios et par Petris, les qualifie de calomnie et de faussetés. Mais ici a lieu une scène à laquelle on était loin de s'attendre. Se tournant du côté où est assis son coaccusé et ancien collègue, Nicolopoulos, plein d'indignation et de colère, il lui reprocha de s'être entendu avec ceux qui ont témoigné contre lui, et de leur avoir inspiré ce qu'ils ont déposé. « Ils veulent faire de moi une victime pour qu'il soit absous, s'écria-t-il. »

Je vous laisse à penser les impressions de l'auditoire. Le président se hâta de lever la séance, et tous les assistants se retirèrent peu à peu au milieu des conversations les plus bruyantes et des commentaires les plus contradictoires.

Telle a été la fin de l'instruction orale de ce scandaleux procès. La cour ne reprendra ses audiences que lundi. Les commissaires de la Chambre ont demandé quelques jours de repos et de tranquillité pour préparer leur réquisitoire.

On fait beaucoup de suppositions sur la

rupture qui s'est faite entre les deux prévenus Balassopoulos et Nicolopoulos. Quelques-uns croient savoir que le premier a écrit un mémoire qu'il doit soumettre à la cour et paraît décidé à faire des aveux ; d'autres croient qu'il doit s'abstenir de tout devoir compromettre aussi son ancien légue.

Ce sont là des bruits dont je ne veux pas garantir l'authenticité. Dans toute la situation des prévenus s'est beaucoup aggravée depuis les aveux faits par quelques-uns d'entre eux.

Une dépêche d'Athènes du 13 avril annonce que les ministres accusés de simonie ont été condamnés, l'un à dix mois de prison, l'autre à un an ; trois archevêques ont été condamnés à une amende dont la somme employée pour corrompre les ministres.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Armée Territoriale.

Réunions d'appel.

On croit devoir rappeler qu'en exécution des ordres du ministre de la guerre, il aura aucune réunion d'appel pour l'armée territoriale le dimanche 16 avril, jour de Pâques.

Le dimanche 23 avril prochain, les hommes formant la 3^e compagnie du 3^e bataillon du 70^e régiment de l'armée territoriale réuniront, savoir :

A SAUMUR : les hommes appartenant aux communes de Saumur nord-est (ville), Neuillé, Villebernier, Vivy, Saumur ouest (ville) et Saint-Lambert-des-Lèves.

A S-MARTIN-DE-LA-PLAGE : les hommes des communes de Saint-Clément, Leèves, les Rosiers et Saint-Martin-de-la-Place.

A LONGUÉ : les hommes des communes de Blou, Saint-Philbert, Jumelles et Lande-Chasles.

Les obsèques de M. Charles Baillergeau ont eu lieu hier au milieu d'un grand concours de ses concitoyens et de ses amis. Tout le tribunal civil de Saumur et les juges de paix des trois cantons de notre ville étaient transportés à Doué. Revêtus de leur robe, ils se sont rendus, en corps, du domicile de M. Barthélemy des Chadenèdes, juge de paix à Doué, à la maison mortuaire de M. le docteur Baillergeau. En raison de la solennité du vendredi saint, il n'y a pas eu de service divin à Doué ; les prières pour les morts ont été psalmodiées autour du cercueil.

Les cordons du poêle étaient tenus par M. Barthélemy des Chadenèdes, juge de paix de Doué, M. Guionis-Joubert, juge de paix de Saumur, M. Fermé, juge suppléant près le tribunal civil de Saumur, et M. Lédemé, substitut du procureur de la République.

La brigade de gendarmerie de Doué

miracle, et, après une nuit de sommeil, l'enfant était sorti du merveilleux berceau comme un mort qui se relève de sa tombe.

Les Normands, conduits par le maetern et par l'abbé du grand Val, regagnaient avec lui la Camerette, lorsque la jeune mère fatiguée s'arrêta un instant sur la lande.

Elle était assise à terre, contemplant l'enfant ressuscité avec une plénitude de joie qui ôte la force de parler.

Gaunga se tenait debout à quelques pas, les deux mains croisées sous son manteau. Les plis de son visage brûlé s'étaient épanouis, ses lèvres souriaient sous sa barbe grisonnante, et, le front penché vers la mère et l'enfant, il semblait oublier sur eux ses regards.

Cependant, après une contemplation de quelques minutes, il releva la tête en respirant à pleine poitrine et jeta autour de lui un coup d'œil bienveillant, comme s'il eût voulu associer à son bonheur tout ce qui l'environnait.

L'heure où le travail des champs recommence était venue ; tout s'était insensiblement animé dans le vallon et sur les collines.

On voyait passer les charrues attelées de bœufs, au timon desquelles se dressaient la courte lance et le bouclier de bois de frêne, les bandes de cavaliers avec leurs poulains sous la garde de jeunes garçons armés de l'arc, les troupeaux de porcs ga-

gnant les bois de chênes conduits par des enfants qui faisaient tourner leurs frondes, enfin les laboureurs portant sur l'épaule les instruments de culture et sur la hanche le long couteau à tuer : çà et là des groupes de femmes allaient aux landes, la faucille à la main, ou se dirigeaient en chantant vers les doués de la vallée.

Le long des coteaux, autrefois compris dans les bois de Ternok, s'étendaient les terres défrichées dont les sillons récemment tracés renfermaient la nourriture de la prochaine année, tandis que plus bas se montraient les vergers de pommiers sauvages qui devaient fournir la boisson.

De loin en loin, au haut de quelques vieux arbres conservés dans la forêt primitive, apparaissaient de petites plates-formes où montaient les guetteurs, et au sommet de chaque pointe se dressaient des monceaux d'ajoncs préparés pour les feux d'alarmes.

Le roi de mer saisit d'un coup d'œil cet ensemble de travaux fructueux et de sages précautions. Il avait devant lui le plus beau spectacle que pût offrir l'activité humaine, le travail égayé par les plaisirs du foyer et mis sous la sauvegarde du courage.

Pour la première fois, il comprit les mâles jouissances d'une vie ancrée dans la famille et employée à créer pour tous l'abondance et le repos.

Attendri par la joie de se retrouver père, il sen-

taut son âme s'ouvrir à des sensations et à des désirs inconnus.

Les cris d'appel des travailleurs, les meuglements des troupeaux, les chants des femmes, le long des sentiers, formaient une sorte d'harmonie forte et douce qui coulait de son oreille à son cœur ; cet air de la paix et du travail lui semblait délicieux à respirer.

Ses regards se reportaient avec enchantement, de la femme et de l'enfant qu'il avait à ses pieds, sur cette campagne richement cultivée, puis de la campagne sur la femme et l'enfant, et une association involontaire s'établissait pour lui entre ces deux images ; il arrivait à les compléter l'une par l'autre, à ne pouvoir plus les séparer : le nid lui faisait désirer l'arbre qui pouvait seul l'abriter ; l'arbre lui faisait penser au nid !

Sans deviner tout ce qui se passait dans l'esprit du Viking, le maetern s'aperçut de l'impression favorable que produisit sur lui la vue de la Ker au moment de son réveil.

Le roi de mer voit que nous sommes également préparés à profiter de la paix et à soutenir la guerre, dit-il avec une certaine fierté ; ici chaque épi qui germe a une flèche pour le défendre.

Mais il faut que tu les sèmes, fit observer Gaunga, qui répondait moins aux paroles du Breton qu'à une objection de son propre esprit ; on doit préparer la moisson et l'attendre, tandis que notre

épée en trouve une toujours mûre.

— Quel profit les Vikings en ont-ils tiré qu'ici ? demanda le moine ; êtes-vous plus heureux plus tranquille ? votre royaume ressemble à celui de l'oiseau de proie qui n'est maître du ciel qu'à condition de ne s'arrêter nulle part.

— Le domaine d'un Viking est son vaisseau, répondit Gaunga.

— Mais ce domaine n'a-t-il pas pour seigneurs les vents et les flots ? reprit Mark ; que vous ou d'eux en dispose véritablement ? Le pauvre de nos mercenaires a un toit de paille sous lequel il dort ; et toi, roi de mer, tu n'as nulle part une place pour reposer la tête de cet enfant.

(La suite au prochain numéro.)

Le tirage de la loterie de l'Orphelinat de Saumur aura lieu le jeudi 20 avril, à 1 heure, au midi, à l'établissement, rue Haute-Saint-Pierre.

Les personnes qui s'intéressent à l'œuvre de prières d'envoyer des lots. Une exposition aura lieu depuis le jour de Pâques jusqu'au moment du tirage, et le public sera admis à la visiter.

sait l'escorte et a accompagné le convoi jusqu'à la limite de la commune de Doué. Le corps a été placé sur un corbillard, puis tout le deuil a pris place dans des voitures et s'est dirigé vers Saumur, où il est arrivé à midi.

Au Pont-Foucard, un nombre considérable de nos concitoyens attendait les restes de M. Baillergeau; le cortège s'est remis en ordre et s'est rendu processionnellement à l'église de Nantilly.

M. le président et les juges du tribunal civil ouvraient la marche avec M. le procureur de la République, MM. les juges de paix des cantons de Saumur et de Doué, MM. les avocats et avoués près le tribunal, assistés des greffiers et huissiers.

Les cordons du poêle étaient tenus par M. Henri Delavau, ancien député de Maine-et-Loire, M. Thoreau, président du tribunal de commerce, MM. Lédémé et Permé.

L'assistance s'est trouvée plus nombreuse encore à l'église de Nantilly.

Ce concours empressé témoigne de toute la sympathie que M. Baillergeau s'était acquise dans notre ville pendant sa longue carrière comme magistrat.

Hier, vers midi et demi, un affreux accident est arrivé sur la Loire.

Les époux Béchot, pêcheurs, demeurant à Villebriant, venaient de vendre le produit de leur pêche à des marchands de Saumur, et avaient retraversé la Loire. Après avoir déjeuné sur le rivage de l'île du Saule, en amont du barrage qui relie cette île à la prairie d'Offard, ils eurent la fâcheuse idée de vouloir passer sur la digue pour redescendre dans le bras de Loire du chemin de fer afin de retirer leurs engins.

Bien que la digue ne soit couverte que de 30 centim. d'eau environ, le courant, arrêté par cet obstacle, est très-rapide et prend une direction oblique qui a poussé à large l'embarcation montée par les époux Béchot. Ils n'ont plus été maîtres de leur bateau, et tout-à-coup la femme Machefer, qui se trouvait dans l'île du Saule, les a vus chavirer et se débattre dans le torrent. Ils étaient à 50 mètres du rivage.

A ses cris et à ceux des victimes, MM. Jean et Charles Baron, aidés de M. René Robineau, cultivateur, sont accourus, et, à l'aide d'une barque qui se trouvait en aval, ils se sont portés vers les naufragés. Hélas! la femme était déjà à 100 mètres du point où ils étaient tombés, ses jupons la maintenant à la surface de l'eau.

MM. Baron et Robineau l'ont ramenée à terre et lui ont prodigués tous les soins que réclamait son état malheureusement sans succès. Ce n'était plus qu'un cadavre.

Le déjeuner qu'ils avaient pris quelques minutes avant l'accident a dû occasionner leur mort, car la femme a été retirée assez promptement, et le mari, très-bon nageur, dit-on, se serait sauvé facilement en se laissant aller au courant d'abord, et en se dirigeant ensuite vers le rivage.

Le cadavre de Béchot n'est pas encore retrouvé. Ce malheureux était âgé de 59 ans, et sa femme, née Louise Duperré, avait 48 ans. Ils laissent trois jeunes orphelins.

Depuis le commencement de la semaine, l'on croirait retourner aux mauvais jours de l'hiver. Ce brusque froid nous est d'autant plus sensible que, pendant une huitaine de jours, nous avions goûté les douceurs du printemps. Hier et avant-hier, la neige est tombée à différentes reprises et un vent glacial n'a pas cessé de souffler.

Pour comble de malheur, les nuits sont excessivement froides, et pendant deux matinées la terre a été couverte de gelée blanche, comme au mois de décembre.

La nuit du 14 mars a été surtout néfaste pour notre pays. Les vignes ont considérablement souffert.

En certains endroits, on a ramassé le matin des morceaux de glace d'un demi-centimètre d'épaisseur.

La journée d'hier a été tout aussi mauvaise que la précédente: neige, grêle, pluie pendant une partie de l'après-midi. Heureusement le ciel s'est couvert ce matin avant le lever du soleil, et la gelée a été presque nulle.

Tous les journaux ont rendu compte du grand carrousel qui vient d'être offert par notre Ecole aux vingt mille spectateurs du Palais de l'Industrie. La presse parisienne est unanime à féliciter les officiers, héros de

cette brillante fête militaire, sur leur adresse, leur grâce et leur excellente tenue, lesquelles ont fait l'admiration générale.

Nous empruntons encore à un journal de Paris le passage suivant, concernant le dressage des chevaux de pur sang à l'Ecole de cavalerie :

« Dans le carrousel figuraient 54 chevaux de pur sang, 48 chevaux de Tarbes ou de demi-sang et 12 juments de pur sang. Il y a quelque temps, si l'on avait parlé de prendre des chevaux de pur sang comme chevaux d'armes, bien des gens auraient souri de pitié. Mais aujourd'hui, après l'expérience qui vient d'en être faite, on est revenu de cette appréciation. Que serait-ce, en effet, si l'on mettait à la disposition des écuyers de Saumur les premiers rôles de ces nobles races, les triomphateurs des grands prix ? Nous n'en voulons pour preuve que le succès bien affirmé des deux chevaux de tête qui se trouvaient dans ce magnifique carrousel, *Badswoth* et *Orléans*. Le premier a gagné 21 courses en Angleterre, le second n'en a gagné qu'une demi-douzaine sur nos hippodromes français, mais il est d'une naissance irréprochable. Il y a cinq mois à peine qu'ils sont à l'Ecole de Saumur, ce qui ne les a pas empêchés d'avoir l'honneur d'être présentés aujourd'hui par MM. Gauthier et Dubern, deux lieutenants de cuirassiers. Qu'on vienne encore nous dire que les chevaux de pur sang sont d'un dressage difficile et qu'ils ne peuvent pas porter le poids ! »

Le second mouvement préfectoral annoncé depuis si longtemps vient de paraître dans le *Journal officiel*.

Voici les mutations pour les départements limitrophes du nôtre :

M. Tassin, préfet de la Sarthe, a été nommé préfet du département de l'Eure, en remplacement de M. le baron Sers, nommé préfet de Saône-et-Loire.

M. Seryois, préfet du Tarn, a été nommé préfet du département de la Sarthe, en remplacement de M. Tassin.

M. Delmas, préfet de la Vienne, a été nommé préfet du département de l'Hérault, en remplacement de M. Vallavielle, nommé préfet de la Savoie.

M. Fournier-Sarlovèze, préfet de Loir-et-Cher, a été nommé préfet du département de la Vienne, en remplacement de M. Delmas.

M. Bertreau, secrétaire général de la Somme, a été nommé préfet du département des Deux-Sèvres, en remplacement de M. le marquis d'Auray de Saint-Pois.

M. Paul Fournier, conseiller de préfecture à Alger, a été nommé secrétaire général du département de la Vendée, en remplacement de M. Poirier Coutansais, appelé à d'autres fonctions.

M. Henrion, conseiller de préfecture du Cher, a été nommé secrétaire général du département des Deux-Sèvres, en remplacement de M. Bœgner, nommé sous-préfet à Nantua.

M. Girod, avocat, a été nommé sous-préfet de Bressuire, en remplacement de M. Béraud.

Faits divers.

On écrit du canton de la Jarrie au *Courrier de la Rochelle* :

« La commune de Saint-Vivien est encore sous l'impression d'un fâcheux événement.

« Dans les premiers jours du mois dernier, le chien *toucher* d'un riche fermier de cette commune fut abattu, parce qu'il présentait tous les symptômes de l'hydrophobie. Malheureusement le début de la maladie remontait à plusieurs jours, pendant lesquels l'animal n'avait été nullement surveillé. Il avait eu le temps de mordre tous les animaux de la ferme, il s'était plusieurs fois battu avec les chiens des voisins, et, chose plus grave, il avait mordu à la main le fils du fermier, un enfant de 7 à 8 ans.

« C'est la semaine dernière seulement que le terrible mal a éclaté. En moins de huit jours, 9 bœufs ou vaches ont dû être abattus et tout fait craindre que les autres animaux n'aient à subir le même sort. Quant à l'enfant, aucun symptôme, croyons-nous,

ne fait encore redouter une catastrophe, mais quelle terrible perspective pour sa famille !

« Cet accident n'est pas le premier qui ait jeté l'alarme dans cette commune. Saint-Vivien semble être un lieu d'élection que ce genre de calamité visite de préférence. Il est certain que les explosions rabiques s'y multiplient d'une manière inquiétante, car, depuis deux ans, il a fallu souvent abattre des chiens ou des bestiaux atteints de ce mal, et tout le monde sait que l'été dernier un infortuné jeune homme a succombé aux suites d'une morsure de son chien. »

La marche. — Tous les journaux ont annoncé l'arrivée prochaine à Paris d'un marcheur qui accomplit, dit-on, de véritables prodiges, puisqu'il peut parcourir, sans presque prendre de repos, plus de 400 milles. Il est vrai que c'est là un vrai tour de force. Le *Siecle* démontre que les exemples de cette nature ne sont point rares, et, dit-il, il me serait facile d'en citer plusieurs. Les individus qui les accomplissent sont doués d'une merveilleuse constitution; mais, il faut bien le dire, ils ne peuvent atteindre ce résultat qu'après des courses progressivement prolongées, et à la suite d'une sorte d'entraînement. Un bon marcheur, en faisant des pas de 80 centimètres, parcourt par seconde 2 mètres 60 centim., par minute 156 mètres et par heure 9,389 mètres, en supposant qu'il ne porte aucune charge.

Le soldat en campagne ne fait, au pas ordinaire, que des pas de 60 centim., et il parcourt environ 3 kilomètres par heure. Au pas de route, il fait 4 kilomètres; au pas accéléré, 4,680 mètres, et il peut, sans être excédé de fatigue, marcher huit heures et demie dans la journée. La vitesse maximum de la course peut être portée à plus de 7 mètres par seconde; si une pareille vitesse pouvait être soutenue pendant une heure, l'homme pourrait parcourir dans cet espace de temps 27 kilom. 360 m. Mais une pareille course n'est possible que pendant quelques secondes ou tout au plus quelques minutes, à cause de l'essoufflement qui s'ensuit.

Lorsque l'homme veut courir longtemps, il doit régler sa vitesse de façon à ne pas parcourir plus de 40 à 42 kilomètres en une heure. La course réglée est celle des coureurs de profession, celle des pompiers qui vont à l'incendie, etc., c'est la course gymnastique. De tous les exercices, la marche est, sans exception, le plus favorable à la santé. Elle ne porte pas, en effet, seulement son action sur les membres inférieurs, mais encore sur toutes les parties de l'organisme. Pendant la marche, les bras, véritables balanciers, font des mouvements destinés à maintenir l'équilibre du corps.

Les muscles du tronc se contractent pour incliner le corps en avant ou en arrière, à droite ou à gauche, afin de soutenir le centre. Le mouvement de la marche se communique à tous les organes intérieurs et favorise leur action régulière. C'est ainsi que cet exercice accélère la circulation du sang, élève la température, augmente les diamètres de la poitrine, rend plus fréquentes les inspirations et fait pénétrer dans les poumons une plus grande quantité d'air.

On a déjà en Autriche du vin nouveau de 1876. Cette nouvelle, qui tient du merveilleux, est cependant un fait réel dont voici l'explication : L'arrivée soudaine de l'hiver qui s'est annoncé l'année dernière par des neiges abondantes a surpris quelques vigneronns de la Hegyalia, qui n'ont pu achever la cueillette et ont dû laisser sur pied 17 hectolitres environ de raisins. Ce n'est qu'à la fin du mois dernier, dès la première fonte des neiges, qu'on a pu achever la vendange. Le même fait s'est produit en 1830 et en 1872 pour les vignobles du chapitre de Kirchdrauf.

Le Loup et l'Agneau.

La raison du plus fort est toujours la meilleure. Nous l'allons montrer tout à l'heure.

La droite se disséminait
Sur deux ou trois banes de la Chambre.

La gauche s'en émut, fière comme un Sicambre.
La bite à sa tête montait.

Qui te rend si hardi de troubler ma séance?
Dit la gauche avec insolence.

Je vais te châtier de ta témérité.

— Sire, répond la droite, ayez moins de colère.
Que Votre Altesse considère
Que je suis la minorité,
Et de beaucoup au-dessous d'elle.

— Tu me troubles, reprit celle... gauche cruelle.
Je sais qu'à Chislehurst on rit à mes dépens.

— Ma foi, je n'en sais rien, je sers les d'Orléans.

— Si ce n'est toi, c'est un bonapartiste
Ou quelque fidèle à Chambord,
Car vous êtes tous à ma piste.
Et puis on me l'a dit d'abord,
Tout cela sent bien l'homocidie.

Là-dessus, sans plus bavarder,
La gauche invalide, invalide
Tant qu'elle peut invalider.

Baron GRIMM.

Dernières Nouvelles.

M. Ricard est parti pour Niort. M. de Marcère, sous-secrétaire d'Etat, et M. Vergniaud, chef de cabinet, restent à Paris pour assurer le service.

C'est vraisemblablement M. Dufaure, ministre de la justice, qui sera chargé de l'intérim de l'intérieur.

Une dépêche officielle d'Alger, 12, annonce que le général Carteret a attaqué les révoltés avec 400 cavaliers et 2,000 fantassins, les a battus malgré une résistance opiniâtre. Les révoltés ont laissé une centaine de cadavres. Nos troupes ont eu onze blessés; les goums ont eu quatre tués et huit blessés.

Pour les articles non signés : P. GODER.

SOCIÉTÉ DE CREDIT MOBILIER

(Société anonyme au capital de 80 millions)

EMISSION

de 228,746 Obligations de 120 Francs

RAPPORT 6 FRANCS PAR AN
ET REMBOURSABLES AU PAIR EN 10 ANS, PAR TIRAGES
AU SORT, A PARTIR DU 1^{er} JANVIER 1877.

I. — SOUSCRIPTION

Le Crédit Mobilier met en souscription publique 93,000 obligations, soit un nombre égal aux obligations 3 0/0 de la C^{ie} Immobilière qu'il possède ou dont il a la disposition.

Le prix d'émission est de 110 Francs

(Jouissance du 1^{er} janvier 1876)

Payables { 25 francs en souscrivant
35 francs à la répartition,
50 francs le 1^{er} juin 1876, avec
faculté d'escompte à 5 0/0

II. — ÉCHANGE

Le solde, soit 133,746 obligations, est mis à la disposition exclusive des porteurs des 133,746 obligations 3 0/0 de la C^{ie} Immobilière qui sont en circulation dans le public.

Échange titre contre titre et sans soule

EXPOSÉ

Les obligations sont offertes en échange et pour l'achat des droits des 228,746 obligations 3 0/0 de la Compagnie Immobilière en liquidation. — Elles sont destinées à remplacer par un titre nouveau, jouissant d'un intérêt fixe et d'un remboursement déterminé, les anciennes obligations de la C^{ie} Immobilière, qui n'ont rien reçu, ni comme intérêt ni comme capital, depuis le 1^{er} juillet 1870, et qui sont soumises à tout l'aléa de la liquidation.

GARANTIES

Chaque obligation nouvelle est garantie, comme intérêt et remboursement :

1^o Par l'actif total du Crédit Mobilier ;
2^o Par le dépôt, avec affectation spéciale, au Comptoir d'Escompte de Paris, d'une obligation 3 0/0 correspondante de la C^{ie} Immobilière.

Les répartitions provenant de la liquidation de la C^{ie} Immobilière, sous déduction des 6 francs d'intérêts payés, seront intégralement consacrées à l'amortissement des titres. En cas d'insuffisance de ces répartitions, le Crédit Mobilier s'engage à achever l'amortissement, de ses propres deniers, à la fin de la 10^e année, soit le 2 janvier 1886, au plus tard.

Chaque obligation nouvelle porte la signature d'un délégué du Comptoir d'Escompte de Paris, constatant le dépôt d'une obligation 3 0/0 correspondante de la Compagnie Immobilière.

La Souscription et l'Échange auront lieu

A LA SOCIÉTÉ DE CREDIT MOBILIER

15, place Vendôme, à Paris,

Les Mercredi 19 et Jeudi 20 Avril 1876.

LA COTE SERA DEMANDÉE DÈS LA RÉPARTITION.

On peut, dès à présent, envoyer par correspondance le montant des souscriptions et les anciennes obligations 3 0/0 de la Compagnie Immobilière à échanger.

Les réfugiés espagnols sont toujours à la disposition des personnes qui pourraient leur donner de l'occupation, soit pour cultiver la terre, soit pour tout autre emploi. S'adresser montée du Fort, rue de l'Échelle.

Une superbe planche en double format réunissant les six tableaux et les principaux costumes de *Jeanne d'Arc*, l'œuvre nouvelle de M. Mermel, qui vient d'être représentée à l'Opéra : voilà ce qui tout d'abord a fixé notre attention dans le numéro que *l'Univers illustré* publie cette semaine. En tête du même numéro nous voyons la conscription des chevaux à la caserne de la Pépinière ; plus loin, une série de gravures d'un vif intérêt consacrées au voyage du prince de Galles dans l'Inde ; puis la revue comique du mois, douze dessins pleins de verve et d'esprit, par Cham ; la reproduction d'un remarquable tableau de M. Charles De-

lort, intitulé : *L'embarquement de Manon Lescaut*. — Rébus, problème d'échecs. On voit combien ces gravures sont intéressantes et variées. Quant à la partie littéraire, elle est à la hauteur de la partie artistique, et, par sa scrupuleuse moralité, elle fait de *l'Univers illustré* le véritable journal de la famille. Nous rappellerons qu'en ce moment *l'Univers illustré* offre à ses abonnés une PRIME ENTièrement GRATUITE consistant en volumes choisis des œuvres des plus célèbres écrivains.

LE PLUS GRAND SUCCÈS DU PIANO
ŒUVRES NOUVELLES DE JULES KLEIN.

CERISES POMPADOUR, FRAISES AU CHAMPAGNE, PATTE DE VELOURS, LÈVRES DE FEU, PAZZA D'AMORE, CUIR DE RUSSIE, valse. RADIS ROSES ? mazurka.

FRANCE ADORÉE ! Marche française. CŒUR D'ANTICHAUX, PEAU DE SATIN, polkas. Transcriptions brillantes à 4 mains par RENAUD DE VILBAC : Cerises Pompadour, valse, Radis Roses ? mazurka. JULES KLEIN-QUADRILLE, composé par Deransart, chef d'orchestre de Valentin, sur les œuvres populaires du célèbre compositeur. (Le même quadrille transcrit à 4 mains par RENAUD DE VILBAC.)

Valses chantées : *Fraises au Champagne et Pazzo d'Amore.*

Méodies célèbres de Jules Klein : *Rayons Perdus, Soupir et Baiser.*

On reçoit franco les ŒUVRES DE JULES KLEIN, en envoyant pour chacune 2 fr. 50 c. en timbres-poste (à 4 mains : 3 fr. ; à 1 fr. 70 c. pour les Mélo-dies ; 3 fr. pour le *Portrait de Jules Klein*, et 2 fr. pour le quadrille), à COLOMBINI, éditeur, rue Vivienne, 6, à PARIS, qui vient de publier le chef-d'œuvre de Renaud de Vilbac : CATIMINI, valse brillante de Salon. (Prix : 2 fr. 50 c.) En vente dans tous les magasins de musique.

CHEMIN DE FER DE POITIERS

Service d'hiver.

Départs de Saumur pour Poitiers :
6 heures 20 minutes du matin.
11 — 30 — — — —
1 — 45 — — — —
7 — 40 — — — — du soir.

Départs de Poitiers pour Saumur :
5 heures 35 minutes du matin.
10 — 45 — — — —
12 — 30 — — — — du soir.
6 — 20 — — — —

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR (Service d'hiver, 20 décembre)

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.
8 heures 8 minutes du matin, express-poste (s'arrête à Angers) omnibus.
9 — 1 — — — — — — — — — —
1 — 33 — — — — — — — — — —
4 — 13 — — — — — — — — — —
7 — 17 — — — — — — — — — —

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURNAI.
8 heures 35 minutes du matin, omnibus-interv.
9 — 30 — — — — — — — — — —
10 — 41 — — — — — — — — — —
11 — 44 — — — — — — — — — —
12 — 38 — — — — — — — — — —
10 — 38 — — — — — — — — — —
Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 10 h.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 14 AVRIL 1876.

Valeurs au comptant.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 % j. décembre.	66	37			Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	740				Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	722	50		
4 1/2 % j. septembre.	95	50			Crédit Mobilier.	190				Crédit Mobilier esp., j. juillet.	610		50	
5 % j. novembre.	105	35			Crédit foncier d'Autriche.	500				Société autrichienne, j. janv.	570			10
Obligations du Trésor, t. payé.	477	50			Charentes, 400 fr. p. j. août.	243	75			OBLIGATIONS.				
Dép. de la Seine, emprunt 1857	238	50			Est, jouissance nov.	597	50			Orléans.	317			
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	481	95			Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	997	50			Paris-Lyon-Méditerranée.	314	25		
— 1865, 4 %	500				Midi, jouissance juillet.	735				Est.	313			
— 1869, 3 %	365				Nord, jouissance juillet.	1232				Nord.	316	75		
— 1871, 3 %	340				Orléans, jouissance octobre.	297	50			Ouest.	312	50		
— 1875, 4 %	484				Quent, jouissance juillet, 65.	630				Midi.	314	75		
Banque de France, j. juillet.	2560				Vendée, 250 fr. p. j. août.	1100				Deux-Charentes.	287			
Comptoir d'escompte, j. août.	625				Société parisienne du Gaz.	1100				Vendée.	246			
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	450				Société Immobilière, j. janv.	33				Canal de Suez.	322	50		
Crédit foncier colonial, 250 fr.	340				C. gén. Transatlantique, j. juill.	335								
Crédit foncier, act. 500 f. 250 p.	830													

Etude de M. LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

Ensemble ou séparément. Commune de Dampierre, rue Morin.

- 1° Une maison, composée de salon, salle à manger, cuisine, trois chambres à coucher, servitudes complètes, cour, vastes caves avec pressoir.
 - 2° Un jardin, bien arboré, contenant 12 ares.
 - 3° Un clos de vigne blanche, contenant 35 ares.
 - 4° Un clos de vignes blanche et rouge, contenant 77 ares, dit le Clos-de-Tussay.
- S'adresser audit notaire. (438)

Etude de M. MEHOUSAS, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE.

- Commune de Saint-Lambert-des-Levés.
- 1° Le Pré-Pinguet, contenant 6 hectares 72 ares 25 centiares.
 - 2° Le Pré-au-Mâle ou Pré-de-la-Lévée-Neuve, contenant 2 hectares.
 - 3° Un petit pré, en face du précédent, de l'autre côté de la route, contenant 10 ares.

Commune de Dampierre.
4° La maison, dite l'auberge du Point-du-Jour, occupée par Duveau. S'adresser, pour tous renseignements et traiter, à M. MEHOUSAS, notaire. (124)

Etude de M. LAUMONIER, notaire à Saumur.

A VENDRE MAISON

Sise à Saumur, rue de la Fidélité, n° 7. Comprendant : cinq pièces et un cabinet, grenier et mansardes ; Cave voûtée, cour, cuisine ; Entrée de porte cochère. S'adresser à la maison ou à M. LAUMONIER, notaire. (146)

Etude de M. BOURDAIS, notaire à Gennes.

A VENDRE OU A ECHANGER

En totalité ou par parties, LA FERME DE LA BLAIRE Contenant 15 hectares 64 ares 96 centiares, située communes des Rosiers et de la Menière. S'adresser à M. BOURDAIS. (40)

Etude de M. CLOUARD, notaire à Saumur.

A LOUER

De suite,

BELLE MAISON AVEC VUE SUR LA LOIRE, A Saumur, place du Roi-René, à l'angle de la rue de l'Abattoir ; Ecurie, Cour, Remise. S'adresser à M. PICHAT, quai du Gaz, ou à M. CLOUARD. (165)

PORTION DE MAISON

A LOUER

Rue du Petit-Maure. S'adresser à M. RIVAUD, aux bains.

A LOUER

APPARTEMENT GARNI Avec remise, écurie et jardin. S'adresser rue de Bordeaux, 31.

A LOUER

Présentement ou pour la Saint-Jean prochaine.

1° PORTION DE MAISON, située à Saumur, rue Haute-Saint-Pierre, composée de : au rez-de-chaussée, salon, chambre à coucher et cabinet ; au premier étage, une autre chambre, cabinet, cuisine ; greniers, cave et jardin.

Entrées rue Haute-Saint-Pierre et montée de la Retraite.

2° Rue du Pavillon, DEUX CHAMBRES au rez-de-chaussée, grenier, cave et cour.

3° Au Champ-de-Foire, REMISE, ECURIE et GRENIER.

S'adresser à M. GIRARD père, place de la Grise. (53)

Commune d'Épieds.

ADJUDICATION DE TRAVAUX

Restauration de la Maison d'École.

Le Maire de la commune d'Épieds prévient MM. les Entrepreneurs de travaux publics qu'il sera procédé, à la Mairie d'Épieds, le dimanche 23 avril 1876, à une heure après midi, à l'adjudication des travaux pour la restauration de Maison d'École.

Les devis s'élèvent à la somme de 2,865 fr. 28 c.

Les cahiers des charges et devis sont déposés à Épieds, à la Mairie, où l'on pourra en prendre connaissance tous les jours, le dimanche excepté, et chez M. Roffay, architecte, rue d'Alsace, à Saumur.

COMMUNE D'ANTOIGNÉ.

ADJUDICATION DE TRAVAUX

Reconstruction de la nef de l'église paroissiale d'Antoigné.

Le Maire de la commune d'Antoigné prévient MM. les Entrepreneurs de travaux publics qu'il sera procédé, à la Mairie d'Antoigné, le lundi de Pâques, 17 avril 1876, à une heure après midi, à l'adjudication des travaux pour la reconstruction de la nef de l'église paroissiale.

Les devis s'élèvent à la somme de 45,453 fr. 28 c.

Les cahiers des charges et devis sont déposés à Antoigné, à la Mairie, où l'on pourra en prendre connaissance tous les jours, le dimanche excepté, et chez M. Roffay, architecte, rue d'Alsace, à Saumur.

BAINS PUBLICS

Traitements Hydrothérapiques.

M. RIVAUD donne avis de l'ouverture de la saison pour les traitements hydrothérapiques.

Il est toujours délivré au bureau des cachets pour prendre des bains jusqu'à dix heures du soir. (159)

AVIS

Le bureau de la direction particulière de la Société des Assurances mobilières et immobilières du Mans est transféré rue d'Orléans, n° 82.

S'adresser à M. G. LABICHE fils, directeur particulier pour l'arrondissement de Saumur. (131)

HOTEL DE LA GALÈRE, à Montreuil-Bellay.

HÉMON

RESTAURATEUR,

Informe le public que cet hôtel, nouvellement restauré, offre tout le confortable possible à MM. les voyageurs.

On trouve à l'hôtel chevaux et voitures en location. (144)

RIELLANT

DENTISTE

Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17, à Saumur.

FABRIQUE DE TREILLAGES EN TOUS GENRES.

FANT

9, rue Saint-Nicolas, à Saumur.

Volières, Poulailers, Faisanderies, Espaliers, Tambours à poissons, Cribles pour jardins, Entourages de tombes, Grillages pour vitraux d'éguses, Cribles.

MOIS DE MARIE PRATIQUE

Un Mois modèle de la vie chrétienne, avec exemple. Par l'abbé PEYRE.

Ce Mois de Marie a un mérite particulier, c'est qu'il justifie pleinement le titre. C'est un livre véritablement pratique, et qui ne peut que rendre meilleurs ceux qui s'en serviront pour sanctifier le mois consacré à Marie. Aussi l'auteur a-t-il reçu, avec de nombreuses lettres de félicitation, les approbations des plus illustres prélats français.

S'adresser à M. l'abbé PEYRE, chapelain au château de Célefran, par Coursan (Aude), et chez les principaux libraires.

Prix, franco par la poste : broché, 1 fr. 25 ; relié toile, 2 fr. — 13^e gr.

LE LIVRE UNIQUE DES FIDÈLES

Par l'auteur du Mois de Marie pratique.

Sanctification du jour, de la semaine, du mois, de l'année et de la vie entière. Telle est la division de ce volume qui, en huit cents pages, renferme le strict nécessaire pour le plus grand nombre des fidèles.

Prière du matin et du soir, méditation, examen, chapellet, indulgences, exercice pour chaque jour de la semaine, ordinaire de la messe, vêpres, prières, saluts, dévotions de chaque mois, offices de tous les dimanches et principales fêtes, avec une courte instruction, office de Noël, de la Semaine-Sainte, vêpres et messes des morts, vies de tous les saints du calendrier romain, Bénédictin, Confirmation, Pénitence, Eucharistie, Ordre, Mariage, Extrême-Onction, Sépultures.

Ce livre, que l'on pourrait appeler le *totum des fidèles*, est à la fois un manuel, un formulaire de prières, un livre de méditation, un rituel, un catéchisme, une vie des saints, et dispense de tout autre livre de piété.

Prix franco : broché, 5 fr. ; relié basane gaufrée, 6 fr., avec le 13^e gr.

25 pour cent de remise aux mille premiers souscripteurs. S'adresser à l'abbé PEYRE, chapelain au château de Célefran, par Coursan (Aude).

LA

SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE D'ANGERS.

REVUE LITURGIQUE ET HISTORIQUE

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS.

Offices. — Vies des Saints. — Bonnes œuvres et Faits divers.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

Un an. 5 fr. 50 c.

On reçoit les timbres-poste en paiement.

On s'abonne à Saumur, chez M. GODET, imprimeur-libraire, place du Marché-Noir.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.